

Session du 24 et 25 février 2022

*Vœu présenté par les élu.e.s des Groupes « Communiste et Républicain »,
« Socialistes, Radicaux, Citoyens », « Ecologie et Solidarité »*

Lutter contre la précarité menstruelle

Huit. C'est le jour de la journée internationale des droits des femmes, une journée qui nous rappelle que chaque jour nous devons nous battre pour l'égalité entre les femmes et des hommes, aussi bien dans la sphère professionnelle que personnelle. Huit, c'est aussi en cumulé le nombre d'années pendant lesquelles une femme a ses règles au cours de sa vie. Le cycle menstruel est malheureusement aujourd'hui source d'inégalités et sa prise en compte est un essentielle pour la santé publique. Notre Région se mobilise pour faire reconnaître les protections hygiéniques que les règles impliquent comme un bien de première nécessité. Nous voulons également un meilleur contrôle de leur composition.

Les menstruations sont, on ne le répètera jamais assez, naturelles. Rien de choquant, rien de sale, rien de troublant. Et pourtant, les règles sont l'un des plus grands tabous de notre société. Depuis la nuit des temps, elles sont considérées comme impures et impropres. Les femmes sont continuellement la cible de stigmatisation, d'interdits. Encore aujourd'hui certains pays exilent, affament et contraignent des jeunes filles à stopper leurs scolarités au moment de l'arrivée de leurs menstruations. Les débats avancent et le voile de la honte est peu à peu soulevé mais les victoires restent rares.

Chaque jour, des hommes et des femmes se battent pour éduquer tout à la fois les jeunes filles et les jeunes garçons. Cet accompagnement est un véritable enjeu sanitaire : les femmes ont toujours du mal à se faire suivre par des professionnels de santé, et sont souvent victimes de maladies qui aurait pu être évitées.

Aujourd'hui, en France, deux problématiques s'ajoutent à ce tabou.

Nombre de grandes entreprises produisent ces protections, si certaines promeuvent un supposé 0% (0 allergène courant, 0 parfum, 0 colorant) sans aucun contrôle possible, cela n'a pas toujours été le cas et ne l'est toujours pas complètement. La plupart des marques de protection hygiénique n'ont pas l'obligation de révéler la composition de leurs produits. Ce manque de transparence est un désastre sanitaire et écologique. Perturbateurs endocriniens,

lindane, quintozène, ... Certains produits interdits en Europe, ayant un impact sur la fertilité ou le développement du fœtus, ont été retrouvés dans des protections hygiéniques.

A cela s'ajoute la précarité menstruelle, accentuée par la crise sanitaire. L'accès aux protections reste difficile, la gratuité mise en place par la ministre est insuffisante. Notre collectivité a créé l'année dernière une dotation dédiée à ces produits pour chaque infirmerie dans nos lycées, mais ces efforts ne sont qu'une petite partie de la solution.

Le prix élevé des protections rend difficile leurs achats par les plus démunies, encore moins en quantité et en qualité suffisante pour garantir une utilisation qui préserve la santé. En France, les protections hygiéniques sont toujours considérées comme produit de luxe avec une taxation à 20%. Une aberration.

Il est urgent de responsabiliser les industriels et de faciliter l'accès à des protections hygiéniques de qualité à l'ensemble des femmes.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni en séance plénière le 24 février 2022 à Orléans demande que l'Etat :

- fasse des protections hygiéniques des produits de première nécessité dans l'optique de généraliser sa gratuité.**
- oblige les fabricants de protections hygiéniques à transmettre la composition complète de leurs produits.**

Adopté avec une abstention du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen et du groupe Rassemblement National et Alliés